



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse



Secrétariat Régional Grand-Ouest
10 rue pasteur BP 128 56004 VANNES CEDEX
Tél. :06.83.65.73.77 ou 06.83.67.21.21 fax :02.97.62.08.48
email : pjj.bpl@snpespjj-fsu.org

Fédération Syndicale Unitaire

Le 27 février 2009

« Les personnels ont toutes les raisons d'être inquiets » Compte-rendu d'audience avec la Direction Inter Régionale Grand Ouest

La nouvelle Direction Inter Régionale Grand Ouest a convoqué les organisations syndicales représentatives de la région (SNPES-PJJ/FSU, SPJJ-UNSA et CGT) en audience faute de pouvoir le faire dans le cadre d'un CTPR, devenu « illégal » en raison de la mise en place des nouvelles « super région ».

Nous attendions de la part de la DIR Grand Ouest des réponses claires et fiables sur le devenir des services et l'organisation qui sera imposée aux agents. Nous sommes loin d'être satisfaits des réponses qui nous ont été apportées.

- **Le DIR a confirmé la suppression de 37 emplois (ETPT) sur la région pour cette année 2009.** Actuellement, 25 ETPT seront « récupérés » par l'administration sur la fermeture du FAE de Mayenne et par la mise en place des interdépartementalités entre la Sarthe et la Mayenne, le Calvados et l'Orne et l'Ille et Vilaine et les Côtes d'Armor. Les 12 postes restant correspondant actuellement aux postes non encore ouverts à l'EPM d'Orvault. Donc si nous ne restons que sur un calcul basement mathématique, à l'ouverture des postes à l'EPM, la région devra à minima supprimer encore 12 ETPT pour respecter sa carte des emplois. Nous avons rappelé notre opposition à toute fermeture de foyers et de directions départementales.

Ces choix ont été effectués sans aucune concertation avec les personnels ou leurs représentants et n'a fait l'objet d'aucune étude sérieuse ou analyse des besoins, alors que l'administration elle-même dans sa note sur le redéploiement indique un minimum de procédures avant de tels choix.

Aujourd'hui, toutes ces orientations se mettent en place dans l'urgence et sans aucun sens sinon celui de répondre aux orientations largement décriées et refusées par les personnels.

- **La mise en place des plateformes de gestion** semble être aujourd'hui différée et la circulaire CAP de printemps ne devrait pas proposer de postes dans cette perspective. Cependant, une « CAP exceptionnelle » (une de plus) à l'automne pourrait organiser cette mobilité. Nous devons donc rester vigilants aux propositions qui seront effectuées. Le DIR nous a annoncé que la région serait « région pilote » (une nouvelle fois) pour la mise en place d'une plateforme formation. Celle-ci serait la mutualisation de la formation généraliste et continue pour l'ensemble des corps communs à toutes les administrations du Ministère de la Justice (PJJ, Administration Pénitentiaire, Services Judiciaires et Secrétariat Général (ex DAGE)...). Il incomberait donc au PTF de coordonner cette plateforme sans moyen supplémentaire, bien évidemment.

- **La « nouvelle » fonction insertion devra se mettre en place selon le DIR avant 2011.** Pour le DIR, la mise en place des modules 1 et 2 tel que définis lors du CTPN du 04 février n'est pas discutable. Cependant, devant la complexité de la mise en place, la DIR a décidé d'effectuer une analyse des besoins et un CTPR devrait se tenir sur la question de l'insertion au mois de juin 2009. Pour le DIR, il n'y a pas de remise en cause de l'organisation actuelle des UEAJ tant que cette étude ne sera pas réalisée mais une harmonisation régionale sera de toute façon nécessaire.
- **Mise en place d'une commission d'accompagnement des redéploiements :** Nous avons dénoncé la façon dont les personnels étaient reçus par les directions départementales actuellement dans la perspective des redéploiements suite aux fermetures et aux interdépartementalités. Nous avons demandé que toutes les rencontres qui ont eu lieu jusqu'à présent ne correspondent qu'à une première prise de renseignements sur la situation des agents et n'engage pas les agents sur des choix futurs de postes. Nous participerons à cette commission afin que les droits des agents soient réellement respectés et que toute la transparence soit effectuée sur les fermetures et les redéploiements prévus par l'Administration.
- **L'avenir des hébergements :** Le DIR a confirmé l'achat du terrain pour le futur EPE de La Roche sur Yon, par contre la signature pour le terrain de la structure de Quimper n'a toujours pas eu lieu. Selon le DIR, malgré cette absence de signature, « rien ne laisse supposer qu'il ne se fera pas ». Nous pouvons être légitimement inquiets sur le devenir de cette structure au regard du retard à la signature. En effet, le DR nous avait dit fin 2008 que tout devait être réglé avant le 31 décembre pour que le maintien du projet soit effectif.
Nous avons dénoncé le désengagement de l'Administration concernant l'encadrement éducatif en hébergement puisque le projet est maintenant de 14 éducateurs en 2011 seulement et non plus en 2009 comme prévu initialement.

Nous devons continuer à dénoncer les orientations actuelles et rester fortement mobilisés pour la défense des missions éducatives à la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Nous devons utiliser tous les moyens de blocage de l'institution et de dénonciation des choix effectués par l'Administration actuellement.